

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

COMMUNE de Saint-Paul

REGISTRE D'ENQUETE

MAIRIE ANNEXE DE LA SALINE-LES-BAINS
REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE
projet de création (régularisation) de l'hélistation
de l'Ermitage sur le site de la société
Corail Hélicoptères à Saint-Gilles
commune de Saint-Paul

Relatif à _____



HL

2

Première journée :

le 22 mai 2018 de _____ heures à _____ heures

Permanence du commissaire enquêteur de 13h00 à 16h00 -

1 - Observations de M.

Néant. J'aurais -

Du 23 Mai au 20 juin 2018. Néant. J'aurais

Permanence du commissaire enquêteur le 21 juin 2018
de 09h00 à 12h00

Remis ce jour, à Mme Dany ANDRIAMPANDRY,
un dossier comportant :

- 6 pages manuscrites d'observations
- 5 copies photos (2008 - 2012) (survol et haliminations)
- 1 copie photos = Travaux (30/05/2018 et 13/06/2018, avant fin de l'enquête publique) :
- copies articles de presse :
- 6 du Quotidien = 2005, 2010, 2011 et 2012
- 6 du JIR = 2005 ; 2009 ; 2011 ; 2012 ; 2018

~~MAHARET Patricia.~~

Nota : dossier en annexe ci-contre

(1)

Enquête publique

"CORAIL HELICOPTERES"

22 Mai → 21 Juin 2018

- Compulsé le dossier les 25/05, 1^{er}/06 et 4/06/2018
- Entretien avec Mme la Commissaire - Enquêtrice le 6/06/2018.

I observations générales =

- 1) Durée réelle de l'enquête = 23 jours.
- 2) Une hélicoptation ministérielle reçoit un trafic régulier, ce qui va impliquer plus de rotations = a-t-on pris en compte la multiplication des latisssements, donc de la densification urbaine ?
- 3) Au vu des oliviers articles joints, les décisions ont été prises sans l'avis de la population, ce qui a créé de nombreuses tensions vu les abus constatés (cf photos survols) - Mejaï, à l'époque, on LOURME engageait des promesses

4) le bruit = cf article du 16/10/2012.

On "Ecuemil" = 99 décibels

- L'EC-130 B4 = 89
or, sur l'échelle des bruits, 99 se situent dans la zone de danger et 89, dans celle de fatigue (bruits nocifs et là, rien de "subjectif" ... (gêne reconnue p32 et ≠ p91 ??) -

5) les hauteurs de vol =

"300 à 500 m au-dessus des toits" = FAUX cf les photos jointes, notamment celles de 2008.

6) Enquête publique de régularisation = ce qui implique un fonctionnement antérieur illégal ??

7) Dépris total de l'enquête publique (et donc de ² l'Inra la Commission-enquêteur et de la population!)
= les travaux ont été entrepris dès fin 07 !!! au vu
et au su de tous avec une complaisance certaine des
autorités !

8) Certaines cartes sont peu lisibles = cf p 78, 98, 102, ...

II Observations détaillées :

Extension de l'hélicoptation sur tout pour
satisfaire une demande touristique plus importante.
Gair (Présence aussi d'Héliagon) -

07/05 =

- 07/05 des zones agricoles =

Contraintes à leur protection (cf Conseil Départemental)
et à leur mise en valeur (ILO + enquête publique
actuelle du 1^{er} juin au 2^e juillet) + urbanisation
Voie Carnier -

- Impacts écologiques = comme d'habitude, ils
sont minimisés (cf p 16) - Un sondage auprès des
riverains a-t-il été effectué ?

- p 19 = BIOTOPE et SOCOTEC missionnés par Corail
Hélicoptères = indépendance ?

- p 22 = Carte illisible, datant de 2014 or ce secteur
a évolué depuis -

- p 24 = Constructions = une plus grande
+ p 29

imperméabilisation des sols à proximité

- p 26 = "Une arrivée d'eau" = quel type (agricole
ou privé ??)

⊙ "Evacuation déchets" = comment ?

- p27 = "Carburants" = stockage autorisé depuis 2014 ; sans sans contrôle ??

① "Enseigne lumineuse" = qu'est-il prévu pour "les Nuits sans lumière" (Avril) ? + p29 = spots

- p28 = "eaux de ruissellement" = renvoyées dans la ravine de l'Herminage or les caniveaux vont cristalliser ce flux au lieu d'être diffus (cf gros problème de transparence hydraulique à la voie Canivière, inondant les Bas!) - cf p44 "Précipitations sardaïnes et abondantes" - Ne plus, "aucun dispositif de traitement prévu"!!

- p29 = "rejet dans le milieu naturel", c'est à dire, vers les Bas!!

- p32 = "Absence de VL sur la RD 100" ??? cf p36!! Et asce est très fréquente!! sans, peut-être, la nuit et encore... mais les vols sont odieux... Quant au carrefour RD 6 / RD 100, dangereux, demande d'aménagement depuis des années!

- p34 = "Vols en quasi-intégralité le matin" = mais pour les autres missions ? Ne plus, "sequelles les Hauts et vilaine à éviter" = et les Bas?!

- p36 "Registre des plaintes prévu" = quand ? information ? cf articles de presse joints.

② Compensation = mais ne "répare" pas les dommages causés sur un secteur précis.

- p36/37 = tarif 2014 = à revoir!

- p41/43 = cartes = "limite Corail" ?

- p 52 → 57 = Hydrologie: Corail d'une aggravation (u)
de la pollution de l'eau depuis 2009 ~ L'implémentation
de l'habitation n'est donc pas anodine...

- p 55 = "PAPI" = très contesté car plus destructeur
que protecteur (ne tient compte que du débordement
des rivières - la situation de Corail Hélicoptères ne
permet donc pas de "s'appuyer" sur ce dispositif.
(De plus, les champs d'expansion des crues sont
fortement menacés par des projets cf zone N to)

- p 61/62 = tenir compte de l'enlèvement des andains,
influençant sur le ruissellement des eaux.

① cyclone BEYLA en 2014 (alors à ne
pas négliger) ② "pas de risque feu forêt" mais feu de
cannes.

- p 67 → 87 = Eau -

Ces études a posteriori (régularisation) ne peuvent
donc pas donner une idée de l'état initial de la
parcelle (destruction de l'espèce impossible à estimer
puisque pas d'éléments de comparaison).

- p 88 = le PLU (2012) a déclassé des zones N
en N to donc atteinte de l'environnement
(cf la saline - les Bains) + enquête publique
(2307ad → 25/06/2018) actuelle sur Bellemeine
(parcelle A en UC) + OTE Roquefeuil (latise-
meur et collège en partie en zone A) + les
propres demandes de Corail Hélicoptères
de déclassement (lettres des 17 Août 2014 et
5 Avril 2016 !!)

- p 97 = 1 LO = eau convoitée à d'autres fins
qu'agricoles = urbanisme, carrières ...

- p 101 = "Canal de Bruniquel" = en fait, un canal
municipal (depuis le bassin d'Alheun) et diverses rami-
fications, vestiges d'un système d'irrigation
(19^es), les pentes étant creusées à l'époque (cf
recherches personnelles) -

- p 109/104 = haut cartes coupe!

- p 106 = recherches patrimoniales faites dans le
périmètre ?

- p 117 = "Helisation répond à de nombreux objectifs
du GAR" = mais pas tous ...

- p 120 = Modification du flux des eaux de ruissellement.

- p 121/122 = Cartes sans légende - (connaitre le GAR
pour comprendre ...)

- p 126 = connexion eaux usées (en. toilettes?)

- p 129 = "Parcelles attenantes en friches" = mais
nouvelle parcelle près de la balane récemment
nettoyée pour exploitation agricole.

- p 131 = "les travaux se dérouleront ..."

Ils sont déjà en cours, avant la fin de
l'enquête publique !!!
Credibilité mise en cause!

- p 135 = Impacts = ils sont tous minimisés
("négligeables, faibles ...")

- p 136 = IP 10 = même quand l'impact
(survol du lagon) est reconnu, il n'est jugé
que "moyen"

- IP08 = livrer "conséquent" → impact jugé "faible" (6)
- IP11 = impact "négligeable".
- p142 = cf articles Presse joints
- p143 = Accords avec Autorités et la concertation avec les administrés (ou, a minima, avec les Conseils de quartiers) ??
- p145 = "séparateur d'hydrocarbures peu" = donc pas pan e' crister ? Après les 3 cyclones de Janvier 2018, des vérifications ont-elles eu lieu ?
- p147 = "Respect des altitudes" = cf photos jointes
- p159 = oléus organismes concertés = absence de la SEOR (oiseaux) !?
- p160 = "L'expertise de terrain s'est déroulée sur UNE journée de Novembre 2014" !!
 Oufaque de sérieux !!
 (cf p161 = "limites de l'étude" !!)
Fiches des espèces protégées renvoies = pg = "Petit Oufaque"
 = inscription "... provisoire" ??

- Cé-joint =
- Photos = ⊗ Survals maisons (15/04/2008/12/12/2012)
 - ⊗ Travaux (30/05/2018/13/06/2018.
 - Articles ⊗ le Q = 20/05/2005 - 2/06/2005 - 6/06/2010 - 10/07/2011 - 30/07/2011 - 8/12/2012.
 - ⊗ LESIR = 3/06/2005 - 18/09/2009 - 10/07/2011 - 26/09/2012 - 16/10/2012 - 11/06/2018.

~~_____~~ Mme MARRET Patricia
 Présidente de l'Association
 Cahier de Vie Galerie (C.C.V.S.),
 Galerie - les Bains - QSM = 0692821901
 le 19/06/2018.



Le présent registre ainsi que les _____ pièces
qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le _____
à M. _____

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

Voir document joint

